

Constructions et Rénovations durables
Compte rendu de l'atelier A2
Mardi 20 Avril 2010 - HIRSINGUE

Ordre du jour

Définition des actions

Acteurs locaux présents

Alexandre GOETZ
Bruno VERGES
Aurélio TOLOSA
Hubert DATTLER
Michèle COMOLLI
Selim YOUNSI
Jean PLUSKOTA
Guy MULLER
Luc COUSIN
François-Xavier MEYER
Denis ALBISSER
Georges AUDRAS
Frédéric STOFFEL
Martine GREWIS
Gautier PERRIN

Animateur

Emile-Jean WYBRECHT

Rapporteur

Sandrine DEMARQUAY

Rappels sur le déroulement et les objectifs des ateliers

Les ateliers participatifs ont vocation à définir une stratégie d'action locale de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation du territoire. Suite à la réunion plénière du 18 janvier dernier, les acteurs locaux se sont répartis au sein de 5 groupes de travail différents afin de co-élaborer un plan d'action pour le Plan Climat.

La thématique « Agriculture et Climat » se compose de 3 ateliers de travail répartis sur 3 mois, permettant ainsi une progression des réflexions en partant de la définition d'axes de travail ou d'objectifs pour aboutir à des actions concrètes (maximum 10 par thématique).

Pour ce second atelier, il s'agit de définir un certain nombre de mesures concrètes à mettre en place sur le territoire du Pays du Sundgau et qui soient en cohérence avec les orientations d'actions définies au cours du premier atelier qui s'est déroulé le 04 mars 2010.

Il est proposé aux participants de balayer les thématiques retenues à l'issue du premier atelier de travail et de définir, pour chacune d'entre elles, des actions qui pourraient être mises en place sur le territoire du Pays du Sundgau et qui répondent aux objectifs du Plan Climat à savoir :

- Des actions qui concourent directement ou indirectement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Des actions permettant d'adapter le territoire aux conséquences des changements climatiques,
- Des actions concrètes, simples et rapides à mettre en œuvre.

La réunion débute à 18h15. Monsieur GOETZ, chargé de mission du Plan Climat du Sundgau, remercie les personnes venues assister à ce deuxième atelier sur les « Constructions et rénovations durables ». L'objectif est de confirmer les axes d'intervention des fiches actions et de travailler à une première ébauche de celles-ci. Les échanges seront enrichis des interventions de Monsieur PERRIN de la Région Alsace, de Monsieur YOUNSI du CAUE et de Monsieur STOFFEL de la société DER.

Monsieur GOETZ cède la parole à Monsieur WYBRECHT, expert référent de l'atelier. Monsieur WYBRECHT présente plusieurs diapositives relatives aux échanges du premier atelier et aux étapes clés pour « réussir » son projet de construction rénovation.

Par un souci de cohérence et de lisibilité, les propos de la réunion sont repris à travers les axes de travail développés à l'issue du premier atelier :

1. Etat des lieux et définition du projet de construction rénovation
2. Appréhender les techniques et les dispositifs d'aides
3. Suivi des travaux et évaluation
4. Exemplarité des collectivités

1. Définition du projet de construction – rénovation

Il s'agit de définir son projet et ses objectifs dans la rénovation ou la construction neuve. La labellisation BBC, BPOS (bâtiment à énergie positive), l'économie ou le confort sont d'autant d'objectifs possibles. Dans le cadre d'une rénovation, le projet doit être défini sur la base d'un diagnostic de l'existant : énergétique et également architectural.

Etat des lieux énergétique :

Plusieurs outils sont mis à disposition des maîtres d'ouvrage : les diagnostics énergétiques pour les collectivités, les visites énergétiques pour les particuliers, la thermographie infra-rouge, les tests d'étanchéité à l'air... Le maître d'ouvrage aboutit alors à une liste de travaux à réaliser qu'il doit hiérarchiser en fonction notamment du principe Négawatt et de ses moyens financiers.

Lors de son intervention, Monsieur STOFFEL de DER explicite les deux technologies mises en œuvre par sa société : la thermographie infra-rouge et les tests d'étanchéité à l'air. Ces dispositifs sont utilisés dans la rénovation pour prioriser les actions et dans la réception des travaux.

Etat des lieux architectural :

Monsieur YOUNSI du CAUE souligne dans son exposé le bénéfice d'un état des lieux architectural dans un projet de rénovation et de construction neuve. Il s'agit notamment de

travailler sur la sobriété des bâtiments (volumes, espaces perdus), l'efficacité des matériaux et leur disposition, et l'énergie renouvelable avec l'apport solaire.

2. Mieux appréhender les techniques et les dispositifs d'aides

L'intervention de Monsieur PERRIN, animateur de la politique efficacité énergétique et énergies renouvelables de la Région Alsace, illustre les soutiens financiers existants pour les porteurs de projet, qu'ils soient publics ou privés.

Il s'agit d'aide à la décision et d'aide à l'investissement, pour la rénovation de bâtiments existants et les constructions neuves.

Les aides de la Région pour les particuliers et les bailleurs sociaux sont fonction des projets. Les crédits d'impôts, les écoprêts constituent d'autres moyens de financement.

La création d'un point info énergie au niveau du territoire apparaît pertinente pour conseiller et orienter les porteurs de projet. Certaines sociétés privées accompagnent déjà les particuliers pour leur projet de labellisation.

3. Suivi des travaux et évaluation

La labellisation d'un bâtiment et l'obtention des aides sont souvent conditionnées par la réalisation de tests.

La société DER indique qu'il faut compter environ 1 400 € H.T. pour la réalisation de tests d'étanchéité à l'air avant et après travaux pour une maison individuelle.

4. L'exemplarité des collectivités

Les collectivités peuvent prétendre à des aides dans le cadre de plusieurs appels à projets : « BBC 2010 » pour les constructions neuves, « 100 rénovations BBC dans les communes » pour les bâtiments existants ou encore « AAP PV 2010 » pour le photovoltaïque.

Une campagne de thermographie au niveau d'un quartier ou d'une commune pourrait être un bon outil de sensibilisation des habitants.

L'ajout de prescriptions dans les documents d'urbanisme est possible. Toutefois, le droit de l'urbanisme et le droit de la propriété posent des limites.

Conclusion et objectifs du prochain atelier

Faute de temps, les échanges n'ont pas permis de dégager des actions précises. Néanmoins, un tour de table a permis de cibler les attentes et les priorités pour les actions à mettre en place. Sur la base des débats qui se sont tenus lors des deux premiers ateliers de travail, nous vous soumettons une série d'actions dont nous débattons lors du dernier atelier de travail fixé au **mardi 18 mai à 18h00 au Dorfhüs à Hirsingue.**

Ces actions ne sont en rien définitives, elles demandent à être validées, corrigées, amendées, priorisées...Vous avez la possibilité de nous faire part de vos idées d'actions pour le prochain atelier en remplissant la fiche ci-après.

OBJECTIF

- Développer les diagnostics énergétiques des bâtiments publics et privés du territoire
- Aider les porteurs de projet à mieux appréhender les techniques et les dispositifs d'aides existant dans le cadre d'un projet de construction ou de rénovation
- Optimiser les coûts dans le cadre d'une opération de construction ou de rénovation
- Garantir l'exemplarité des collectivités et matière de constructions/rénovations durables

INTITULE DE L'ACTION

PUBLICS CIBLES

- Collectivités
- Entreprises
- Particuliers

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien :